

Les subsides

raison des attributions provinciales, il a fallu adopter diverses approches pour la mise en œuvre des accords sur l'enseignement, le facteur le plus important étant la mesure dans laquelle les dirigeants indiens de l'enseignement participent à l'application de ces accords. Cette participation varie, les Indiens pouvant faire fonctionner les commissions scolaires provinciales ou être admis dans les écoles à titre de visiteurs seulement.

Quand les Indiens décident d'utiliser les services d'enseignement provinciaux, le ministère estime qu'il incombe aux dirigeants provinciaux d'encourager la participation indienne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'administration, le contrôle, la revue et l'évaluation des programmes d'enseignement provinciaux. Dans de telles circonstances, le rôle des autorités de la bande en matière d'enseignement est censé comprendre les activités suivantes: représenter les intérêts des parents et des collectivités indiennes, négocier des accords de services avec les gouvernements fédéral et provinciaux, gérer les budgets d'enseignement et rendre compte des résultats aux parents et à la collectivité en général.

A l'heure actuelle, le ministère s'attribue un double rôle à cet égard. D'abord, il ne cessera d'insister sur la collaboration avec les associations et les bandes indiennes régionales en vue d'assurer l'application de la loi provinciale visant à accroître la représentation des Indiens au sein des organismes chargés de prendre des décisions en matière d'enseignement. Ensuite, au niveau local, le personnel du ministère continuera d'appuyer les initiatives des Indiens qui visent à améliorer la participation des parents indiens à l'établissement du programme d'études dans les écoles provinciales.

En même temps, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, des progrès marquants ont été accomplis au sein du programme d'enseignement postsecondaire pour les Indiens et les Inuits, programme qui a été spécialement établi par le ministère. C'est dans les années 70, lorsque l'instruction, et surtout l'instruction postsecondaire, était pour les Indiens le seul moyen véritable d'améliorer leur niveau de vie et de se réaliser des points de vue intellectuel, social et culturel, que les programmes du ministère ont été établis en vue de satisfaire pleinement à ces aspirations. En facilitant l'accès à l'enseignement postsecondaire, nous avons permis à tous les diplômés de trouver un emploi, à toutes les écoles de se doter d'un personnel enseignant composé à près de 30 p. 100 d'Indiens, et nous avons augmenté le nombre d'avocats, de travailleurs sociaux, d'infirmières, d'administrateurs et de gestionnaires d'origine indienne.

Ces diplômés ont assumé un rôle prépondérant dans l'élaboration des programmes politiques des conseils de bandes et des Indiens en général. En notre qualité de membres du comité permanent, nous avons eu la chance de connaître de nombreux diplômés qui servaient de porte parole aux diverses bandes et aux divers conseils du Canada. Ces diplômés sont devenus des modèles pour les nouvelles générations et ils témoignent du succès remporté par les chefs de file autochtones qui sont parvenus à motiver les étudiants ayant tendance à abandonner leurs études. Les éducateurs autochtones, œuvrant à l'intérieur du cadre scolaire et par le biais de centres culturels ont remis à l'honneur l'apprentissage des langues et la culture indiennes, de sorte que les Indiens peuvent maintenant retrouver la fierté de leurs racines. Tous ces éléments ont contribué à multiplier

très rapidement le nombre des inscriptions, celui des diplômés, et à accroître les dépenses budgétaires.

Ainsi, c'est l'enseignement supérieur des Indiens qui a surtout motivé l'établissement du Saskatchewan Indian Federated College à l'Université de Regina, du centre d'études supérieures de Blue Quills en Alberta, l'adoption de programmes d'études sur les autochtones au niveau universitaire dans toutes les provinces, l'inauguration d'un réseau de formation pour les Indiens en gestion des affaires, et bien d'autres initiatives qui montrent toutes que la collectivité indienne du Canada s'apprête à entrer dans une nouvelle ère de prospérité au XXI^e siècle.

Il y aura bientôt dix ans, monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes de l'époque, l'actuel ministre de la Justice (M. Jean Chrétien), prenant la parole au conseil des ministres de l'éducation, avait dit que les provinces comme le gouvernement fédéral avaient le devoir de veiller à améliorer l'enseignement dispensé aux Indiens en assurant la participation des parents, en mettant au point les programmes d'études indiqués, en exigeant davantage comme formation des enseignants et en encourageant les Indiens à devenir enseignants et ainsi à répondre à la demande d'aides aux enseignants.

A l'heure actuelle, d'après les indices que font voir les systèmes d'enseignement relevant du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des bandes, nous avons de bonnes raisons de croire que ces idées ont été et demeurent respectées. Le rôle du gouvernement fédéral a visiblement changé au fil des années à mesure que les Indiens assumaient de plus en plus le rôle qui leur revient dans l'éducation de leurs enfants. Reconnaisant le rôle que l'enseignement joue dans le maintien de la culture, le gouvernement fédéral continuera d'appuyer les efforts des peuples indiens pour atteindre leurs objectifs dans ce domaine fondamental de l'entreprise humaine. Je pense que pas plus tard qu'hier, en réponse à une question que lui avait posée un député du Nouveau parti démocratique, le ministre des Affaires indiennes a déclaré qu'il appuyait la construction d'une école.

En terminant, je tiens à répéter que le gouvernement continue et continuera à appuyer les Indiens dans le domaine de l'enseignement sous tous ses rapports afin qu'ils puissent se donner les moyens de réaliser leurs objectifs dans cette entreprise humaine essentielle qu'est l'acquisition du savoir.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur l'Orateur, il est certain qu'en période d'épreuves, ce sont ceux qui sont déjà en difficulté qui sont le plus durement touchés. Comme la récession s'aggrave, il est évident que beaucoup de nos autochtones souffrent plus que d'habitude. Mon collègue le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a exposé très clairement, je pense, l'essentiel de ce qui arrive à la collectivité indienne, et surtout de ce qui ne lui arrive pas.

L'inaction du gouvernement, les fausses promesses du ministre, l'inertie et la dureté d'une bureaucratie énorme et dépourvue de tout sentiment écrasent beaucoup de nos Indiens. La situation de tiers monde dans laquelle se trouvent nos populations autochtones a été scientifiquement constatée par des groupes qui comparaissent aux audiences du comité permanent. Ce sont d'incroyables et honteux tableaux d'humiliation, de souffrance et de trahison qui se dressent souvent sous nos yeux. D'une façon générale, les Canadiens ne sont pas au courant de ces situations. Mais n'importe quel membre du comité permanent qui écoute cela à longueur de journée, au fil des